

Selecjeux : L'autre façon de jouer sans se ruiner Jeux Vidéo

Posté par : JerryG

Publié le : 14/12/2009 0:00:00

La société a été créée en mai 2009 et a pour but de **permettre aux joueurs** de consoles **PlayStation 3, Xbox 360 et Nintendo Wii** de pouvoir **assouvir leur passion du jeu vidéo à moindre coût**.

En effet, en souscrivant à un abonnement mensuel de **19,99€ par mois**, les membres de Selecjeux reçoivent à volonté les jeux vidéo qu'ils ont choisis au préalable dans le catalogue.

Le principe :



Une fois inscrit, les abonnés choisissent leurs 2 premiers jeux parmi ceux proposés sur PlayStation 3, Xbox 360 et Nintendo Wii. Le premier leur sera envoyé sous 48h maximum, et le suivant, une fois que le premier nous aura été retourné. Ainsi de suite, c'est le principe de la rotation de jeux vidéo.

Les avantages de Selecjeux :

Quelques différences, distinguent Selecjeux de ses concurrents. En effet, il propose la rotation de jeux vidéo en illimité. Tous les membres de Selecjeux peuvent donc vraiment s'adonner aux jeux vidéo à volonté.

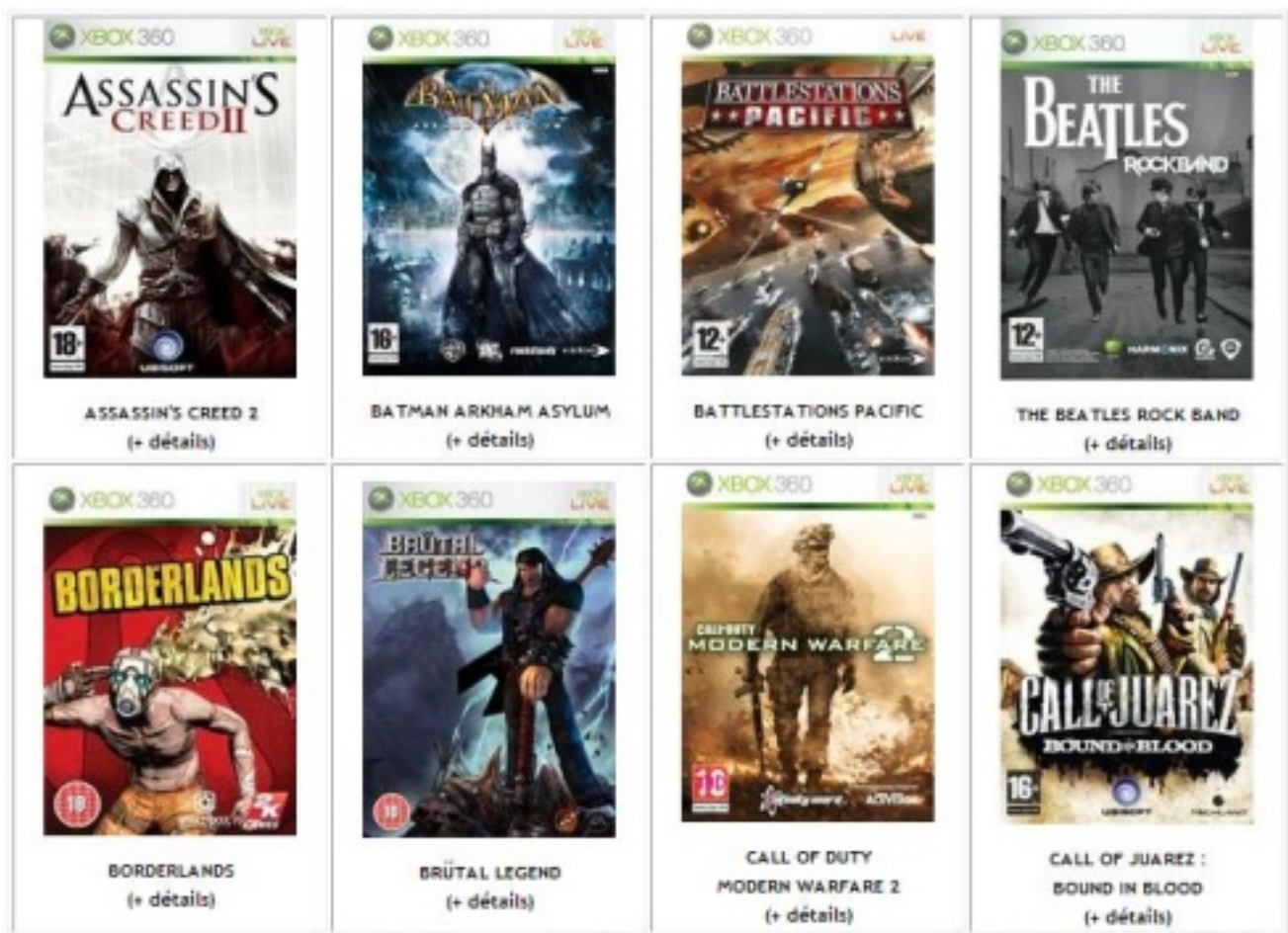
Seule condition : Avoir retourné leur jeu précédemment à chaque fois.

De plus, Selecjeux garantit une disponibilité de leurs jeux à 100%. C'est-à-dire que chaque commande d'un abonné sera automatiquement honorée en 48h, ils n'ont donc pas à attendre qu'un jeu se rende disponible pour en jouir par la suite.



Selecjeux s'efforce également de proposer une qualité de service irréprochable. En ce sens, tous les envois et les retours sont non seulement compris dans la formule mais également exécutés en courrier suivi (avec assurance casse comprise) pour que chaque acheminement de jeu soit tracé en ligne par les clients.

Le catalogue sur les jeux plus récents et les plus populaires du moment fait que cet abonnement soit le plus rentable possible pour les clients. La plupart des titres présents dans le catalogue sont vendus habituellement en magasin entre 60€ et 70€.



Sur Selecjeux, les joueurs ont la garantie de ne payer que **19,99€ TTC par mois**.

La formule est évidemment proposée sans aucun engagement de durée. Elle est tacitement reconductible mais le membre reste maître de la poursuite ou non de son abonnement.

[Pour en savoir plus](#)